

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 décembre 2016

**Président** : M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN et M. Patrice PANNETIER,  
M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Patrick CHARLES, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN (sauf délibérations n°2016-12-01 à 04), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibération n°2016-12-01), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-12-01 à 10), M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibération n°2016-12 -01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2016-12-01 à 06).

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy-Michel BEROCHE,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe DEVALLOIS,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Marie DENAISON,  
M. Pierre SOUDRY,  
Mme Géraldine LARDENNOIS,  
M. Arnaud HOURDIN,  
Mme Magali LAMIR,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 29 novembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 7 décembre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Charte régionale de la biodiversité.  
Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**M. François de MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.5216-5 II 4° ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement en date du 9 novembre 2016.

-----

- La charte régionale de la biodiversité formalise la volonté des acteurs de la région d'Ile-de-France de faire connaître, préserver, restaurer et gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite s'engager dans cette démarche.

- Les signataires de la charte s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- préserver le vivant et sa capacité à évoluer,
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité,
- investir dans un bien commun, le capital écologique,
- développer, partager et valoriser les connaissances,
- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite s'engager plus particulièrement dans les domaines suivant :

- préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité,
- préserver et conserver des espaces accueillant pour la faune et la flore,
- végétaliser durablement,
- préserver et restaurer des espaces relais et corridors écologiques,
- préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau,
- mettre en œuvre une gestion écologique des espaces en herbe,
- intégrer et accepter les friches et jardins « sauvage » dans le paysage urbain,
- protéger les milieux naturels,
- préserver les zones humides et les mares,
- réaliser des chantiers à faibles nuisances,
- favoriser le partenariat avec les représentants d'associations naturalistes,
- promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité,
- informer et sensibiliser à la biodiversité,
- éduquer à la biodiversité.

Ces engagements seront rendus publics sur le site de la charte (<http://www.chartebiodiversite-idf.fr/>) et pourront être actualisés ou complétés à tout moment.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui amené à se prononcer sur cette adhésion, qui marque la volonté d'inscrire les actions de l'intercommunalité en faveur de la biodiversité en Ile-de-France et de faire connaître ses engagements dans ce domaine, étant précisé que les adhérents à la charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets mettant en valeur l'intérêt écologique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la charte régionale de la biodiversité ;*
- 2) *de s'engager dans les actions suivantes, qui visent à favoriser la biodiversité en Ile-de-France :*
  - *préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité,*
  - *préserver et conserver des espaces accueillant pour la faune et la flore,*

- végétaliser durablement,
  - préserver et restaurer des espaces relais et corridors écologiques,
  - préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau,
  - mettre en œuvre une gestion écologique des espaces en herbe,
  - intégrer et accepter les friches et jardins « sauvage » dans le paysage urbain,
  - protéger les milieux naturels,
  - préserver les zones humides et les mares,
  - réaliser des chantiers à faibles nuisances,
  - favoriser le partenariat avec les représentants d'associations naturalistes,
  - promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité,
  - informer et sensibiliser à la biodiversité,
  - éduquer à la biodiversité ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite charte et tout document s'y rapportant ainsi qu'à solliciter toutes les subventions afférentes.

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,  
Par délégation,



**OLIVIER BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-12-11

**Résumé de l'acte** : Charte régionale de la biodiversité. Adhésion de la communauté d'agglomération...

**Date de décision** : 06/12/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.8. Environnement

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 12/12/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20161206-2016-12-11-DE

### Pièces jointes :

2016-12-11 Charte biodiversité.pdf







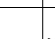



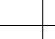






2016-12-11 ANNEXE - Charte biodiversité.pdf

### Historique :








12/12/2016 15:31:57	Reçu	Armelle Salvador
12/12/2016 15:33:03	En cours de transmission	
12/12/2016 15:33:54	Transmis en Préfecture	
12/12/2016 15:50:53	Accusé de réception reçu	



Engagements (Charte régionale)		Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5
<b>Préserver le vivant et sa capacité à évoluer</b>						
<b>Préserver le patrimoine arboré</b>	✓	Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré et le rendre disponible, via internet par exemple, pour le grand public (OpenData)	Maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible	Mettre en place une gestion écologique des arbres : taille douce pour éviter les arbres "totems" et les coupes rases, coupe progressive des alignements, prise en compte des périodes de floraison et de nidification pour la taille, maintient si possible d'un port libre, prévoir suffisamment large les fosses, laisser s'épanouir la flore locale à leur pied.	Privilégier les plantations d'alignement d'essences locales variées plutôt que monospécifiques	Conserver des vieux arbres, des arbres creux ou du bois mort sur place (mis en sécurité)
<b>Préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité</b>	✓	Identifier et cartographier finement les haies de son territoire. Maintenir les haies existantes et en planter de nouvelles	Préférer des essences locales (prévoir les dimensions finales des arbres pour éviter un entretien trop fréquent)	Garder des haies vives, non taillées. En cas de taille absolument nécessaire, choisir l'époque la moins mauvaise pour la plante et ses locataires.	Planter là où c'est nécessaire pour répondre aux problématiques d'érosion et participer aux continuités	
<b>Refuser la production et l'usage d'organismes génétiquement modifiés en milieux ouverts</b>	✓	Refuser de mettre à disposition du foncier à des entreprises ou des exploitations agricoles, commercialisant ou cultivant des OGM		Refuser de produire ou d'importer des produits issus d'éléments OGM		Proscrire dans les achats l'ensemble des produits fabriqués à partir d'éléments OGM
<b>Préserver et conserver des espaces accueillants pour faune et la flore</b>	✓	Prendre en compte la biodiversité dans le cas de travaux ou de ravalements (protection des arbres, saison de reproduction et de nidification...)	Installer là où c'est nécessaire et possible des abris à faune (tas de bois mort, nichoirs à oiseaux et à chiroptères, hôtels à insectes...), mares et points d'eau	Tolérer la flore spontanée (trottoirs, pieds d'arbre...) et sensibiliser à son acceptation	Conserver ou créer dans le bâti des interstices, rebords, petites cavités, murs en pierres sèches...	Végétaliser murs et toitures de manière favorable à la biodiversité
<b>Végétaliser durablement</b>	✗	Elever la hauteur de tonte des gazons d'ornement (au moins 10 cm) et éviter les gazons monospécifiques	Privilégier les espèces locales de vivaces, d'aromatiques, de légumineuses et les mellifères	Proscrire les plantations d'espèces potentiellement envahissantes	Pailler les plantations avec du bois raméal fragmenté produit localement par les travaux d'élagage ou autres matériaux locaux (déchets verts...)	Renoncer à l'irrigation sauf pour les nouvelles plantations le temps de leur installation
<b>Limiter l'éclairage nocturne</b>	✓	Eviter tout éclairage direct du ciel nocturne	Proscrire l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture et limiter l'éclairage des monuments historiques		Eteindre ou diminuer l'éclairage public entre 23h et 5h	Supprimer l'éclairage public des voies de circulation hors agglomération
<b>Préserver, diversifier et promouvoir les espèces (locales et anciennes)</b>	✓	Réhabiliter et/ou protéger les vergers anciens existants	Planter des légumes locaux	Planter des arbres fruitiers issus de variétés locales diverses	Favoriser la conservation et la reproduction des espèces potagères et fruitières locales	Diffuser, de manière non marchand, des plants et semences potagères et fruitières locales
<b>Préserver et restaurer des espaces relais corridors écologiques</b>	✗	Préserver les linéaires verts et naturels existants le long des infrastructures (voies de circulation,...)	Etudier, diagnostiquer et cartographier les milieux naturels jusqu'en milieu urbain (y compris zone U) et les intégrer aux documents d'urbanisme		Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB...) et aussi article L123-1.5.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : mares, bosquets, haies, etc.	Créer des passages à faune pour rétablir les connectivités (passage grande faune, crapauduc, lombriduc...)
<b>Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau</b>	✓	Sensibiliser, limiter et lutter contre toutes les pollutions à l'échelle du bassin versant	Maintenir la ripisylve naturelle en adoptant une gestion extensive	Renaturer les berges	Désartificialiser, décroiser et reméandrer les cours d'eau canalisés	Rouvrir les cours d'eau enterrés
<b>Mettre en oeuvre une gestion écologique des espaces en herbe</b>	✓	Avec zone de prairies naturelles en fauche annuelle ou pluriannuelle	Exporter le produit de la fauche des prairies pour valorisation (fourrage, compostage, méthanisation...)	Avec zone de prairies naturelles en pâturage	Avec zones naturelles d'accès restreint au public (sentier, platelage...)	Avec zones naturelles interdites d'accès libre au public
<b>Intégrer et accepter les friches et jardins « sauvages » dans le paysage urbain</b>	✓	Tolérer la végétation spontanée sur les délaissés urbains	Recenser et cartographier tous les délaissés	Tolérer la flore spontanée et sensibiliser à son acceptation dans les cimetières et terrains de sport	Faire établir un diagnostic écologique de ces friches afin d'identifier les enjeux	Protéger dans les documents d'urbanisme les friches ayant une fonction de connectivité entre espaces naturels
<b>Protéger les milieux naturels</b>	✓	Réaliser des inventaires habitats, flore et faune	Réaliser un plan de gestion pluriannuel	Ne pas introduire d'espèces exotiques dans les milieux naturels	Préserver, créer, diversifier les milieux : milieux humides, ouverts, pionniers et les milieux de transition...	Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB, art. L123...)
<b>Préserver les zones humides</b>	✓	Identifier et cartographier les zones humides de son territoire	Pratiquer une gestion favorable aux communautés animales et végétales des zones humides (Exemple : ne pas faucher jusqu'à la limite des berges)	Augmenter le potentiel d'accueil des zones humides (Exemple : casser les berges abruptes pour recréer des pentes douces)	Réhabiliter des zones humides (couper les peupliers, supprimer les drainages...)	Augmenter les fonctions écologiques des zones humides (zone d'expansion des crues,...)
<b>Préserver les mares</b>	✓	Identifier et cartographier les mares de son territoire		Restaurer, si nécessaire, et pratiquer une gestion écologique des mares existantes		Créer de nouvelles mares favorables à la biodiversité
<b>Réaliser des chantiers à faible nuisance</b>	✗	Signer la charte du chantier à faible nuisance de la Région Île-de-France	Protéger les arbres présents sur le site	Limiter le tassement des sols	Être attentif au cycle de vie des espèces animales présentes sur le site (exemples: oiseaux, insectes, amphibiens...)	Récupérer, stocker et réemploi sur site des terres excavées, en respectant les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante
<b>Etudier l'implantation des constructions en fonction du site</b>	✓	Proscrire la construction dans les zones faisant l'objet d'un statut particulier au titre de sa richesse en biodiversité (ex: Natura 2000, Znieff...)	Limiter les impacts de tout projet (diagnostic, études d'impacts, mesures d'atténuation)	Compenser si possible in situ (éco-concevoir le projet) ou à proximité	Prévoir des mesures de compensation ex-situ ou financières en dernier recours	Renoncer à construire en cas de dégradation irréversible des milieux (zones humides, aquifères, forêts âgées)
<b>Limiter l'imperméabilisation et la dégradation des sols</b>	✓	Limiter au strict nécessaire les zones aménagées, en favorisant la densification urbaine	Appliquer un coefficient de végétalisation lors des opérations de construction en milieu urbain	Pour les espaces de voirie et de stationnement, privilégier les revêtements perméables (mélanges terre-pierre, parkings enherbés, etc.)	Désaménager toutes les surfaces imperméabilisées qui peuvent l'être	Construire les bâtiments sur pieux pour conserver les fonctionnalités du sol
<b>Limiter la fragmentation des habitats naturels par les infrastructures et assurer la restitution des continuités</b>	✓	Eviter la création de barrières infranchissables pour la faune dans les nouveaux aménagements	Entretien des dépendances vertes en bordure des infrastructures linéaires en gestion écologique labellisée		Imposer dans les outils d'urbanisme ou les cahiers des charges la perméabilité des barrières (exemple : surélévation de 10 cm des clôtures)	Permettre la traversée des infrastructures linéaires par la faune à l'aide d'aménagements adaptés

Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité							
<b>Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain</b> 	Engager une réduction de l'usage de pesticides et former les agents aux pratiques alternatives	Zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts	Zéro pesticide sur les espaces verts et la voirie	Zéro pesticide sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetières, terrains de sports)	Zéro pesticide total sur l'ensemble des espaces		
<b>Lutter contre la pollution due nitrates en milieu urbain</b> 	Engager une baisse de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités...)	Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport)		Zéro engrais chimique sur l'ensemble des espaces	Limiter l'amendement organique aux seuls espaces qui le nécessite		
<b>Intégrer la préservation et la valorisation de la biodiversité dans l'urbanisme</b> 	Délimiter les réservoirs de biodiversité et les classer en zone naturelle (PLU, SCoT...)	Identifier les corridors écologiques et les classer en zone naturelle ou agricole en lien avec le SRCE	Définir des objectifs chiffrés d'intensification urbaine pour éviter l'étalement urbain	Créer de nouveaux espaces verts et les gérer de façon écologiques	Créer de nouvelles continuités écologiques		
<b>Gérer durablement la ressource eau au profit de la biodiversité</b> 	Imposer l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle là où c'est possible (en maintenant la perméabilité des sols et en utilisant des matériaux poreux)		Gérer les eaux pluviales par des réseaux de noues et bassins végétalisés favorables à la biodiversité		Développer la phyto-épuration des eaux grises (sanitaires hors WC et/ou effluents industriels non toxique)		
<b>Promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité</b> 	Recourir systématiquement au bois labellisé (FSC, PEFC, Rainforest Alliance...)		Utiliser de préférence du bois d'essences locales ou spontané (le robinier faux-acacia par exemple). Proscrire les bois tropicaux		Utiliser du bois d'essences locales, non-traité chimiquement et labellisé		
<b>Lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques (produit de la mer)</b> 	Supprimer les produits de la mer menacés des cantines et restaurants d'entreprise (se référer aux indicateurs du Seafood Choices Alliance pour les achats de produits de la mer)		Proscrire les produits issus de l'aquaculture défavorable à la biodiversité dans la restauration collective		Financer la protection des récifs coralliens et aires marines protégées		
<b>Utiliser des aliments issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective</b> 	Utiliser au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	Utiliser au moins 30 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	Utiliser au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	Utiliser au moins 75 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	L'ensemble des aliments utilisés dans la restauration collective sont issus de l'agriculture biologique, locale et de saison		
<b>Favoriser l'agriculture biologique urbaine et péri-urbaine</b> 	Identifier tous les espaces disponibles pour le jardinage et les mettre à disposition des habitants et des salariés, dans le respect des principes de l'agriculture biologique		Prévoir systématiquement une surface dédiée au jardinage partagé dans la conception de nouveaux aménagements, dans le respect des principes de l'agriculture biologique		Favoriser les échanges locaux (Fermes urbaines, AMAP, lieux de distribution...), dans le respect des principes de l'agriculture biologique		
Investir dans un bien commun, le capital écologique							
<b>Mettre en place une politique d'achat responsable</b> 	Acheter des produits et matériaux labellisés	Acheter des produits locaux	Acheter des produits locaux et labellisés	Inclure dans les appels d'offre des critères de proximité (via le bilan carbone) et de certification	Privilégier le réemploi des produits et matériaux		
<b>Intégrer la biodiversité dans les stratégies des collectivités et entreprises</b> 	Se doter d'une politique biodiversité (ou DD avec volet "biodiversité")	Mettre en place des indicateurs "biodiversité" dans le reporting		Rendre compte de manière transparente des impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques tout au long de la chaîne de création de valeur (entité et filiales)	Mettre en œuvre une comptabilité intégrant les coûts des impacts sur la biodiversité et le maintien ou la restauration des écosystèmes		
<b>Investir financièrement dans les services écosystémiques</b> 	consacrer une part du chiffre d'affaires à la restauration d'écosystèmes		Investir dans la recherche et développement sur la biodiversité		Provisionner systématiquement des fonds pour la restauration des écosystèmes dégradés dans le cadre des activités		
<b>Favoriser les études et la recherche sur la biodiversité</b> 	Subventionner une ou des études pour la protection de la biodiversité chaque année	Aider à la publication de thèses sur le thème de la biodiversité		Subventionner un ou des programmes de recherche sur la biodiversité	Participer à l'expérimentation et la recherche dans le cadre de projets pilotes		
<b>Développer les compétences en lien avec la biodiversité en interne</b> 	Sensibiliser l'ensemble du personnel à la biodiversité		Recourir à un écologue pour suivre l'ensemble des nouveaux projets d'aménagements		Créer un service dédié à la biodiversité		
<b>Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre des jumelages et des échanges internationaux</b> 	Echanges mutuels de connaissances et de pratiques locales respectives	Concevoir ensemble des projets de préservation de la biodiversité	Participer à la formation des acteurs locaux	Financer des projets favorables à la biodiversité	Financer durablement les projets de développement locaux (ex.: taxe sur le stationnement à Grenoble)		
Développer, partager et valoriser les connaissances							
<b>Participer à la valorisation et à la mise en commun des données naturalistes</b> 	Référencer les études, inventaires et base de données réalisés sur les habitats, la flore et la faune dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages	Inscrire dans le cahier des charges des études le référencement au Système d'Information sur la Nature et les Paysages	Mettre à disposition publique le rapport final des études (données synthétisées)	Reverser les données dans les bases de référence (CBNBP, OPIE...)	Mettre à disposition l'ensemble des données		
<b>Favoriser le partenariat des collectivités et des associations naturalistes</b> 	Financer une ou plusieurs associations de protection de la nature		Solliciter régulièrement l'avis des associations pour des projets en lien avec la biodiversité		S'adjoindre systématiquement l'expertise d'associations naturalistes pour tous les projets en lien avec la biodiversité afin de les suivre et/ou de valider le travail réalisé		
<b>Former les décideurs et les techniciens aux enjeux, aux moyens d'actions et politiques publiques liées la biodiversité</b> 	Organiser des formations en interne à l'attention des décideurs et techniciens		Elaborer et diffuser des guides de bonnes pratiques pour la gestion et organiser des formations		Organiser des visites de terrain, pour les décideurs et les techniciens, montrant la mise en place d'actions exemplaires		

**Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité**

<b>Informier et sensibiliser à la biodiversité</b> 	Reportages réguliers dans les journaux et/ou sur internet, au moins en relayant l'information produite par d'autres structures	Animation d'un espace ressource sur la nature sur son site internet	Création et publication de brochures, guides, expositions...	Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (la journée mondiale de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature...)	Organiser chaque année une ou des journées sur la biodiversité
<b>Eduquer à la biodiversité</b>  	Organisation de conférences sur la biodiversité	Organisation de visites de découverte de la nature	Organisation de cours publics (botanique, écologie...)	Elaboration de sentiers nature	Mise en place d'un dispositif pédagogique permanent (ferme, mare, verger, potager, maison de la nature)
<b>Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité</b> 	Diffuser le guide du jardin écologique (mis à disposition par Natureparif)		Mettre à disposition des composteurs individuels ou collectifs pour favoriser la réutilisation sur place des déchets ménagers et verts produits		Mettre à disposition des nichoirs (oiseaux, chiroptères), hôtels à insectes et autres abris favorables à la faune
<b>Faire des établissements accueillant jeunes et enfants des lieux de découverte et d'apprentissage de la nature</b> 	Développer ou relayer des dispositifs de sciences participatives	Organiser des sorties nature régulières avec des naturalistes	Favoriser la participation des jeunes et enfants à la gestion des espaces verts de proximité	Créer et animer un jardin pédagogique dans chaque établissement	Créer et animer une mare pédagogique dans chaque établissement
<b>Associer les habitants à la conception et à la mise en place de pratique favorisant la biodiversité dans les espaces verts</b> 	Associer les habitants à la conception des nouveaux espaces verts publics	Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les nouveaux espaces verts publics	Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les espaces verts publics existants	Favoriser l'observation de la nature par les habitants dans tous les espaces verts publics (sciences participatives)	Faire participer directement les habitants à la gestion des espaces verts publics et collectifs
<b>Associer le personnel à la conception et à la gestion des espaces verts</b> 	Associer le personnel à la conception des nouveaux espaces verts	Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les nouveaux espaces verts	Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les espaces verts existants	Favoriser l'observation de la nature par le personnel dans tous les espaces verts (sciences participatives)	Mettre à disposition du personnel des espaces pour la mise en place de jardins partagés, potagés...